



## COMPTE RENDU DU Conseil d'administration en date du jeudi 21 octobre 2021

Ouverture de séance à 17h28 (24 présents + 2 professeurs suppléants, quorum atteint)

Secrétaire de séance : Mme Rosa et M Ambroise

### **I. ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

#### **Approbation du CR du CA du 09/07/21 et du 04/10/21**

Pas de remarques quant au contenu. adoptés à l'unanimité (24 présents, 24 pour) acte 19

#### **Règlement intérieur du conseil d'administration**

il y a peu de changements. Reprise du RI déjà existant, mais la 1ère phrase de l'art 4 « l'ordre du jour proposé par le CE sur convocation est adopté en début de séance » est abrogée.

Vote du RI du CA à l'unanimité (24 présents, 24 pour) acte 17

#### **Installation du CA et des différentes commissions**

Question de M. AMBROISE : Convocations envoyées à tous, titulaires et suppléants ?

Réponse : oui, aux différents collèges de s'entendre pour savoir qui vient entre titulaires et suppléants.

- Commission éducative : avant conseil de discipline, mais pas obligatoire. Pas d'élève dans cette commission.
- Conseil de discipline
- CESC : présentation des grands axes par Mme Soudan, qui gère le CESC inter degré entre écoles et collège. Détail de quelques actions :

parcours citoyens : suite de la maternelle jusqu'en 3ème. Valeurs de la république, fraternité/ solidarité : colis de Noël, action restaurant du cœur, course contre la faim ( a servi pour la république démocratique du Congo).

Participation du PICC qui subventionne certains projets

Réflexion sur le respect des adultes

parcours santé : dans projet REP, notamment

- nutrition en école primaire
- Bien dormir (problème de la place des écrans)
- Éducation à la sexualité



Rencontre des directeurs des écoles avec Madame CHAKROUN après les vacances.

- Égalité filles / garçons ( travail sur photos des filles sur le réseau)
- Les différents projets seront exposés au prochain CA.
- Rien n'est imposé aux écoles et rien n'est imposé au collège. C'est plutôt informatif pour pouvoir faire des actions en même temps, pour plus de liaison entre les écoles/ familles/ collège.
- Question de Madame BROSSARD : Est ce qu'il y aura quelque chose sur le petit déjeuner ?

Il y en a eu en 6ème il y a quelques années, avec peu d'effet après car une seule séance de 2 heures. Cela dit un gros travail est fait sur ce thème en école primaire.

Moins d'actions mais mieux et plus déployées pour plus d'élèves.

- Questions de Madame BALLY : travail sur la différence (avec les élèves ULIS ? )

oui, avec travail sur les photos laissées sur les réseaux sociaux, l'accès des filles aux postes haut placés, aux domaines scientifiques, etc.

- Commission permanente : elle n'est désormais plus obligatoire

Veut-on déléguer à cette commission permanente des domaines de compétence ? non. Il n'y a donc pas de raison de la créer. Par contre la commission pédagogique conserve son utilité, notamment avant le CA sur la DHG.

- CHS

Le décret n° 91-1194 du 27 novembre 1991 pris pour l'application de l'article 30 de la loi n° 91-1 du 3 janvier 1991, impose la mise en place d'une commission d'hygiène et de sécurité (C.H.S.) dans les EPLE dispensant un enseignement technique ou professionnel : lycées techniques, lycées professionnels, lycées polyvalents comportant une (des) section (s) d'enseignement technologique, EREA et collèges dotés d'une SEGPA.

Adoption de la composition du CA et des différentes instances à l'unanimité (23 présents, 23 pour, acte 18)

## **II. ORGANISATION FINANCIERE**

### **Taux charges communes 20%**

Prélèvement sur les recettes de la restauration destiné à payer les charges afférentes à la restauration hors achat de repas (contrats, réparations, viabilisation, etc.). 20 % est le taux moyen communément pratiqué dans les collèges.

Taux adopté à l'unanimité (24 votants, 24 pour), acte 21

### **Délégation marchés publics du CA au CE**

Cette délégation permet au chef d'établissement de signer les bons de commande dans le cadre de l'annualité budgétaire et des crédits ouverts au budget sans avoir à solliciter le CA en permanence



(chaque euro dépensé est un marché public, relevant donc d'un vote du CA si cette délégation n'est pas consentie)

Délégation votée à l'unanimité (24 présents, 24 pour) acte 22

### **Autorisation d'ester en justice**

Le CA autorise le CE à intenter ou défendre en justice, il faut en effet que le collège, personne morale, soit physiquement représenté au tribunal le cas échéant.

Autorisation votée à l'unanimité (24 présents, 24 pour) acte 16

## **III. ACTIONS EDUCATIVES**

### **Projet Ecole Ouverte 2022**

Sur proposition du Chef d'Etablissement, le Conseil d'Administration adopte le projet pédagogique relatif à l'école ouverte/vacances apprenantes et autorise l'ouverture du collège aux vacances d'hiver, Pâques, juillet, août et Toussaint. Les subventions sollicitées sur la plateforme en ligne rectorale sont destinées à couvrir dépenses de fonctionnement et de personnel pour l'école ouverte; le CA approuve le budget prévisionnel de 3300 € par semaine pleine.

Afin d'assurer l'encadrement des différentes sessions école ouverte, le CA autorise le chef d'établissement à solliciter des vacataires (employeur : le lycée Monge de Chambéry) dans la limite de 200 h annuelles par vacataire. Ces vacances peuvent être assurées par des personnes extérieures ou non titulaires de l'EN, ou bien par des titulaires de l'EN ou de la FPT (professeurs, ATOS, adjoints techniques territoriaux, personnels administratifs) ; il est fixé un maximum de 10 vacataires pour l'encadrement d'une session (ex : Toussaint). Le CA approuve enfin le dernier taux horaire brut de vacation connu, à savoir 28.12€ .

Les stages de réussite qui pourraient intervenir parallèlement à l'école ouverte seront quant à eux rémunérés en HS (employeur : le collège Ponsard) via la base ASIE.

Projet adopté à l'unanimité (23 présents, 23 pour) acte 20

### **Voyages avec nuitées**

Étaient pressentis des voyages en Angleterre, en Grèce, en Italie (2 voyages, M Gal et Erasmus), en Allemagne (Mme Huber).

Les voyages en Angleterre et en Grèce n'auront pas lieu, trop compliqués, trop d'incertitudes au regard de la période et de l'évolution de la situation sanitaire. Pourront avoir lieu les 3 autres.

Les voyages de Mme Huber et M Gal auraient lieu la même semaine en mars-avril, le calendrier Erasmus est plus tardif (mai ?). Les parents qui inscriront leur enfant devront s'engager à ce que celui-ci ait un schéma vaccinal complet (pas question qu'un élève descende du bus à la frontière !) et à venir récupérer leur enfant malade sur sur site le cas échéant, il n'est pas question de subir une quarantaine imposée sur place.



#### **IV . Questions diverses**

##### **Admission en non valeur**

Elle concerne 2 créances irrécouvrables, la commission de surendettement ayant imposé l'effacement d'une dette de 225.15 € composée de 2 créances (165.90 € + 59.25 €)

ANV votée à l'unanimité (24 présents, 24 pour) acte 23

##### **Quelle commémoration pour la mort de Samuel Paty ?**

Minute de silence en salle des professeurs par les personnels à la récréation du matin, forme libre dans les classes.

##### **Quand sera votée la répartition des IMP ?**

Lors du prochain CA

##### **Quid des remplacements de professeurs pour les absences planifiées ? (maternité, etc.)**

Le rectorat n'est pas en mesure d'anticiper ce genre de choses, il gère d'une semaine pour l'autre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Président,

Les secrétaires,

P. BONTE